Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 31 06939 31 auprès du préfet de La région de Midi-Pyrénées

# LIVRET
# D'ACCUEIL
# des Apprenants en Situation de Handicap

## Organisme de Formation

## FEEIM,

## ADNANI HANIA FORMATION ET EXPERTISE

FEEIM, n° SIRET : 53346983900013. tél : 0648509163
Site web : www.feeim.net, e-mail: contact@feeim.org

# TENIR COMPTE DES BESOINS D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

**PROCESSUS 6**

En amont de votre formation, completez le formulaire de préformation

↓

Vous indiquerez : vos difficultés à suivre la formation

↓

La référente pédagogique vous contacte pour cerner vos difficultés

↓

La référente pédagogique informe votre formateur / trice et / ou l'Agefiph de vos difficultés à suivre la formation

↓

Aménagement avec votre formateur / trice et/ou du service des Ressources Handicap Formation de l'Agefiph des dispositifs vous permettant de suivre votre formation dans de bonnes conditions

↓

Dans certains cas : mise en place par l'Agefiph de dispositifs techniques minimisant vos difficultés à suivre la formation

↓

Début de votre formation

## 1- INTRODUCTION

Tous les apprenants en situation de handicap qu'il soit temporaire ou permanent, sont accompagnés lors de leurs formations par FEEIM.

FEEIM s'engage pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier et installer, via l'AGEFIPH, des aménagements spécifiques lui permettant de suivre sa formation dans de bonnes conditions.

FEEIM déploie les moyens humains et, via l'AGEFIPH, les moyens matériels et techniques pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Les formations que nous proposons, sont dans leur majorité, certifiantes, elles se déroulent, le plus souvent, en distanciel qu'elles soient en parcours individuel ou en groupe. Elles se déroulent, également, en présentiel et en individuel, dans ce cas et pour des personnes en situation de handicap physique, la formation se déroule à l'adresse de l'apprenant.

## 2- DEFINITION D'UN HANDICAP

### Qu'est-ce qu'un handicap ?

- Limitation d'activités ou restrictions à la participation à la vie sociale, subie par une personne, dans son environnement ou pas, suite à un trouble de santé ou à une altération d'une ou plusieurs de ses fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;

- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir normalement dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles.

## 3- RECONNAISSANCE DE VOTRE HANDICAP

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différents organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
  **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur

permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

- **AAH :** Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH
  L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD :** Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).
  **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques

## 4- DEROULEMENT DE LA FORMATION :

### Quand parler de mon handicap ?

Vous devez faire part de votre handicap dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer dans la fiche de préinscription que vous êtes en situation de handicap.

Dès l'instant que FEEIM est informé de votre situation, un rendez-vous avec vous sera convenu afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

### Procédure à suivre pour indiquer votre handicap et pour que notre organisme de formation FEEIM, en prenne compte.

- En amont de la formation vous complèterez un formulaire d'évaluation de pré-formation où vous indiquerez vos difficultés à suivre la formation.
- La référente pédagogique Mme ADNANI HANIA, vous contacte pour un entretien, celle- ci cerne d'abord les difficultés que vous avez à suivre la formation et aménage avec votre formateur/trice et/ou avec le service Ressources Handicap Formation de l'Agefiph les dispositifs dont vous aurez besoin pour suivre la formation.
- Selon votre situation, ces aménagements peuvent varier.

Par exemples :

- Le tiers temps pour les dyslexiques
- le déplacement du formateur à l'adresse du stagiaire pour des formations individuelles et en présentiel, lorsqu'il s'agit d'un handicap moteur
- Installation, via le service RHF de l'Agefiph d'un logiciel d'agrandissement pour les mal voyant, par exemple.

- Forma des supports de cours : numérique, papier selon les besoins

## 5- OUTILS MIS A DISPOSITION

### 1- Ressources Handicap Formation (RHP)

Le service RHF est déployé par l'Agefiph au niveau national, il permet aux personnes handicapées de se former plus facilement dans des conditions qui prennent en compte leurs handicaps.

### 2- Un espace Extranet

Un espace Extranet est dédié à chaque apprenant dès son inscription dans notre organisme de formation. Il peut y accéder via son ordinateur/portable/tablette, il faudra juste disposer d'une connexion internet.

L'espace Extranet est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.

Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- Le planning des cours
- L'émargement numérique à vos séances de formation
- Les supports de cours
- Le passage et les résultats de vos Quiz (de positionnement, à mi-parcours et à la fin de la formation)
- Des quiz d'autoévaluation
- Documents archivés : votre convention, votre attestation de formation etc…

**Suivi et évaluation de votre formation :**

- QUIZ de position au début de votre formation,
- QUIZ à mi-parcours
- QUIZ à la fin de votre formation
- L'émargement numérique pour chaque séance de formation
- La disponibilité des supports de cours dans votre espace extranet
- Des quiz d'autoévaluation sont mise à disposition dans votre espace
- Grille d'évaluation de votre formation vous seront envoyées: - à mi-parcours, à chaud et à froid.

**Sanction :**

- Une attestation de formation et d'assiduité vous sera délivrée
- Un examen sera programmé pour passage et l'obtention de votre certification.